

## C. — LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

## RELEVÉ

des produits originaires et provenant de la zone française de l'Empire chérifien expédiés en franchise en France et en Algérie dans les conditions fixées par les articles 305 et 307 du code des douanes du 26 décembre 1934 et en application du décret du 1<sup>er</sup> juin 1938 (période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 1938).

PRODUITS	Unités	CRÉDIT 1938 du 1 <sup>er</sup> juin 1938 au 31 mai 1939	TOTAUX des sorties du 1 <sup>er</sup> juin 1938 au 30 sept. 1938
<i>Animaux vivants</i>			
Chevaux .....	Têtes	500	480
Chevaux destinés à la boucherie.....	"	8.000	1.496
Mulets et mules.....	"	200	102
Baudets étalons .....	"	200	"
Bestiaux de l'espèce bovine.....	"	18.000	7.327
Bestiaux de l'espèce ovine.....	"	275.000	61.881
Bestiaux de l'espèce caprine.....	"	5.000	411
Bestiaux de l'espèce porcine.....	(Qx.)	25.000	3.592
Volailles vivantes .....	"	1.250	72
<i>Produits et dépouilles d'animaux</i>			
Viandes fraîches, viandes réfrigérées et viandes congelées :			
A. — De porcs .....	"	4.000	140
B. — De moutons .....	"	(1) 25.000	10.952
C. — De bœuf.....	"	4.000	6
D. — De cheval.....	"	2.000	"
E. — De caprins.....	"	250	"
Viandes salées ou en saumures, à l'état cru, non préparées..	"	1.500	592
Viandes préparées de porcs.....	"	250	32
Charcuterie fabriquée, non compris les pâtés de foie.....	"	1.200	322
Museau de bœuf découpé, cuit ou confit, en barillets ou en terrines .....	"	50	"
Volailles mortes, pigeons compris .....	"	500	31
Conserves de viandes .....	"	800	3
Boyaux .....	"	2.500	383
Laines en masse, carbonisées et déchets de laine carbonisés..	"	1.000	685
Laines en masse teintes, laines peignées et laines cardées....	"	50	9
Crins préparés ou frisés .....	"	50	9
Poils peignés ou cardés et poils en bottes .....	"	500	"
Graisses animales, autres que de poisson :			
A. — Suifs .....	"	350	185
B. — Saindoux .....	"		
C. — Huiles de saindoux.....	"		
Cire .....	"	3.000	574
Œufs de volailles, d'oiseaux et de gibier frais.....	"	80.000	11.939
Œufs de volailles, d'oiseaux et de gibier séchés ou congelés..	"	15.000	3.529
Miel naturel pur .....	"	1.500	33
Engrais azotés organiques élaborés .....	"	3.000	18
<i>Pêches</i>			
Poissons d'eau douce, frais ; de mer, frais ou conservés à l'état frais par un procédé frigorifique (à l'exclusion des sardines) .....	"	(2) 11.000	2.925
Sardines salées pressées .....	"	7.000	1.532
Poissons secs, salés ou fumés ; poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés ; autres produits de pêches.	"	53.500	16.499
<i>Matières dures à tailler</i>			
Cornes de bétail préparées ou débitées en feuilles .....	"	2.000	"

(1) Dont 10.000 au moins de viande congelée.

(2) Dont 6.000 quintaux au maximum à destination de l'Algérie

PRODUITS	Unités	CRÉDIT du 1 <sup>er</sup> juin 1938 au 31 mai 1939	TOTAUX des sorties du 1 <sup>er</sup> juin 1938 au 30 sept. 1938
<i>Farineux alimentaires</i>			
Blé tendre en grains.....	Qx.	1.650.000	317.680
Blé dur en grains.....	"	200.000	19.342
Farines de blé dur et semoules (en gruau) de blé dur.....	"	60.000	"
Avoine en grains.....	"	250.000	121.737
Orge en grains.....	"	2.300.000	162.452
Orge pour brasserie.....	"	200.000	28.526
Seigle en grains .....	"	5.000	"
Maïs en grains .....	"	900.000	"
<i>Légumes secs en grains et leurs farines :</i>			
Fèves et féverolles .....	"	300.000	45.813
Haricots .....	"	1.000	248
Lentilles .....	"	40.000	8.430
<i>Pois ronds :</i>			
De semence .....	"	80.000	18.299
A casser .....	"	25.000	8.539
Décortiqués, brisés ou cassés..	"	15.000	5.633
Sorgho ou dari en grains.....	"	30.000	269
Millet en grains .....	"	30.000	7.287
Alpiste en grains .....	"	50.000	14.322
<i>Pommes de terre à l'état frais importées du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai inclusivement.....</i>			
	"	60.000	"
<i>Fruits et graines</i>			
<i>Fruits de table ou autres, frais non forcés :</i>			
Amandes .....	"	1.000	5
Bananes .....	"	150	"
Carottes, caroubes ou carouges.	"	10.000	10.000
Citrons .....	"	10.000	101
Oranges douces et amères.....	"	(1) 115.000	"
Mandarines et satsumas.....	"	20.000	"
Clémentines, pamplemousses, pomelos, cédrats et autres variétés non dénommées .....	"	25.000	"
Figues .....	"	100	"
Pêches, prunes, brugnons et abricots .....	"	700	700
Raisins de table ordinaires....	"	1.000	579
Raisins muscats expédiés avant le 15 septembre .....	"	1.000	982
Dattes propres à la consommation .....	"	2.000	"
Non dénommés ci-dessus y compris les figues de cactus, les prunelles et les baies de myrtille et d'airelle, à l'exclusion des raisins de vendange et moûts de vendange .....			
	"	1.000	1.000
<i>Fruits de table ou autres secs ou tapés :</i>			
Amandes et noisettes en coques.	"	2.000	"
Amandes et noisettes sans coques.	"	15.000	3.015
Figues propres à la consommation .....	"	300	27
Noix en coques .....	"	750	"
Noix sans coques .....	"	100	"
Prunes, pruneaux, pêches et abricots .....	"	1.000	"
<i>Fruits de table ou autres, confits ou conservés :</i>			
A. — Cuites de fruits, pulpes de fruits, raisiné et produits analogues sans sucre cristallisable ou non, ni miel .....			
	"	(2) 15.000	8.363
B. — Autres .....			
	"	(3) 5.000	352
Anis vert .....	"	10	"

(1) Dont 15.000 quintaux au maximum à destination de l'Algérie dont 10.000 ne pourront être expédiés qu'après le 1<sup>er</sup> avril 1939 10.000 quintaux destinés à des usages industriels.

(2) Dont 5.000 quintaux de cuites de fruits oreillonés.

(3) Dont 3.000 quintaux réservés aux olives conservées.

PRODUITS	Unités	CRÉDIT du 1 <sup>er</sup> juin 1938 au 31 mai 1939	TOTAUX des sorties du 1 <sup>er</sup> juin 1938 au 30 sept. 1938
Graines et fruits oléagineux :			
Lin .....	Qx.	300.000	27.158
Ricin .....	"	30.000	65
Sésame .....	"	5.000	"
Olives .....	"	5.000	10
Non dénommés ci-dessus.....	"	10.000	1.082
Graines à ensenencer autres que de fleurs, de luzerne, de minette, de ray-gras, de trèfles et de betteraves, y compris le fenugrec	"	20.000	3.194
<i>Denrées coloniales de consommation</i>			
Confiserie au sucre.....	"	200	"
Confitures, gelées, marmelades et produits analogues contenant du sucre (crystallisable ou non) ou du miel .....	"	500	200
Piments .....	"	300	170
<i>Huiles et suc végétaux</i>			
<i>Huiles fixes pures :</i>			
D'olives .....	"	40.000	3.632
De ricin .....	"	1.000	"
D'argan .....	"	1.000	"
<i>Huiles volatiles ou essences :</i>			
A. — De fleurs .....	"	250	10
B. — Autres .....	"	350	155
Goudron végétal .....	"	100	"
<i>Espèces médicinales</i>			
Herbes, fleurs et feuilles : fleurs de rose de Provins, menthe mondée, menthe bouquet....	"	200	10
Feuilles, fleurs, tiges et racines de pyrèthre en poudre ou autrement .....	"	1.500	106
<i>Bois</i>			
Bois communs, ronds, bruts, non équarris .....	"	2.000	182
Bois communs équarris .....	"	1.000	"
Perches, élançons et échafus bruts de plus de 1 m. 10 de longueur et de circonférence atteignant au maximum (0 centimètres au gros bout....	"	1.500	39
Liège brut, rapé ou en planches :			
Liège de reproduction .....	"	57.000	1.504
Liège mâle et déchets .....	"	40.000	6.471
Charbon de bois et de chèn- votles .....	"	2.500	2.500
<i>Filaments, tiges et fruits à ouvrir</i>			
Coton égrené en masse, lavé, dégraissé, épuré, blanchi ou teint .....	"	5.000	"
Coton cardé en feuilles .....	"	1.000	"
Déchets de coton.....	"		
<i>Teintures et tanins</i>			
Ecorces à tan moulués ou non..	"	25.000	3.776
Feuilles de henné .....	"	50	"
<i>Produits et déchets divers</i>			
Légumes frais.....	"	(1) 205.000	24.225
Légumes salés, confits, légumes conservés en boîtes ou en récipients hermétiquement clo- ou en fûts .....	"	15.000	5.040
Légumes desséchés (nioras)....	"	12.000	613
Paille de millet à balais.....	"	15.000	338
<i>Pierres et terres</i>			
Pierres meulières taillées, des- tinées aux moulins indigènes	"	50.000	"
Houille, anthracite .....	Tonnes	150.000	26.819
<i>Métaux</i>			
Chutes, ferrailles et débris de vieux ouvrages de fonte, de fer ou d'acier ne pouvant être utilisés que pour la refonte..	"	52.000	"
Plomb : minerais, mattes et scories de toutes sortes, conte- nant plus de 30 % de métal, limailles et débris de vieux ouvrages .....	"	400.000	66.783

(1) Dont 65 % de tomates 5 % de haricots.

PRODUITS	Unités	CRÉDIT du 1 <sup>er</sup> juin 1938 au 31 mai 1939	TOTAUX des sorties du 1 <sup>er</sup> juin 1938 au 30 sept. 1938
<i>Poteries, verres et cristaux</i>			
Autres poteries en terre com- mune, vernissées, émaillées, ou non .....	Qx	1.200	195
Perles en verre et autres vitri- fications, en grains, percées ou non, etc., fleurs et orne- ments en perles, etc.....	"	50	"
<i>Tissus</i>			
Etoffes de laine pure pour ameublement .....	"	150	11
Tissus de laine pure pour habillement, draperie et autres.	"	300	4
Tapis revêtus par l'Etat chéri- fien d'une estampille garan- tissant qu'ils n'ont été tissés qu'avec des laines soumises à des colorants de grand teint.	Mq.	50.000	10.719
Couvertures de laine tissées....	Qx.	150	16
Tissus de laine mélangée.....	"	400	166
Vêtements, pièces de lingerie et autres accessoires du vêtement en tissu ou broderie confec- tionnés en tout ou partie....	"	1.000	64
<i>Peaux et pelletteries ouvrées</i>			
Peaux seulement tannées à l'aide d'un tannage végétal, de chè- vres, de chevreaux ou d'agneaux .....	"	700	110
Peaux chamoisées ou parchemi- nées, teintées ou non ; peaux préparées corroyées dites « fi- lali » .....	"	500	53
Tiges de bottes, de bottines, de souliers découverts, de souliers montant jusqu'à la cheville.	"	10	"
Bottes .....	"	10	"
Babouches .....	"	(2) 3.500	31
Maroquinerie .....	"	1.100	264
Couvertures d'albums pour col- lections .....	"		
Valises, sacs à mains, sacs de voyage, étuis .....	"	400	141
Ceintures en cuir ouvragé ....	"		
Autres objets en peau, en cuir naturel ou artificiel non dé- nommés .....	"		
Pelletteries préparées ou en mor- ceaux cousus .....	"	20	"
<i>Ouvrages en métaux</i>			
Orfèvrerie et bijouterie d'or et d'argent .....	"	1.000	2 kg. 760
Ouvrages dorés ou argentés par divers procédés .....	"	3.000	574
Tous articles en fer ou en acier non dénommés .....	"	150	"
Objets d'art ou d'ornement en cuivre ou en bronze .....	"	1.000	88
Articles de lampisterie ou de ferblanterie .....	"	100	1
Autres objets non dénommés, en cuivre pur ou allié de zinc ou d'étain .....	"	300	4
<i>Meubles</i>			
Meubles autres qu'en bois cour- bé : sièges .....	"	400	56
Meubles autres qu'en bois cour- bé, autre que sièges, pièces et parties isolées .....	"		
Cadres en bois de toutes di- mensions .....	"	50	"
<i>Ouvrages</i>			
<i>de sparterie et de vannerie</i>			
Tapis et nattes d'alfa et de jonc.	"	8.000	1.140
Vannerie en végétaux bruts, articles de vannerie grossiers en osier seulement pelé ; van- nerie en rubans de bois, van- nerie fine d'osier, de paille ou autres fibres avec ou sans mé- lange de fils de divers textiles.	"	150	18
Cordages de sparte, de tilleul et de jonc .....	"	200	"
<i>Ouvrages en matières diverses</i>			
Liège ouvré ou mi-ouvré.....	"	500	179

(2) Dont 100 quintaux au maximum à destination de l'Algérie

## IMPORTATIONS

des principales marchandises

pendant les 9 premiers mois de l'année 1938.

## EXPORTATIONS

des principales marchandises

pendant les 9 premiers mois de l'année 1938.

Les tableaux ci-dessous ne donnent que des chiffres provisoires extraits des statistiques du commerce extérieur en cours de vérification.

DESIGNATION DES MARCHANDISES	UNITES	QUANTITES	VALEURS en francs
Viandes fraîches ou réfrigérées.....	Kgs.	23.601	326.052
Viandes congelées .....	"	85.000	369.952
Lait condensé ou en poudre avec sucre (plus de 50 %)	"	3.981	19.791
Lait condensé ou en poudre avec sucre (moins de 50 %)	"	1.063.906	5.722.246
Fromages de toutes sortes.....	"	1.135.276	10.205.723
Beurre frais et salé.....	"	653.498	9.396.474
Poissons conservés au naturel.....	"	97.078	587.712
Riz et farine de riz .....	"	9.301.915	13.004.991
Pommes de terre .....	"	6.342.922	4.626.969
Sucres bruts en poudre .....	"	53.590.625	54.437.266
Sucres en pains et sciés.....	"	80.232.637	147.910.488
Café vert .....	"	1.918.036	8.061.437
Thé .....	"	6.705.536	86.127.350
Huile d'olive alimentaire .....	"	264.987	2.356.358
Huile d'arachide alimentaire .....	"	4.181.932	17.264.003
Huile de soya alimentaire .....	"	2.001.981	5.663.001
Vins ordinaires en futailles.....	Hl.	137	58.145
Vins mousseux et champagnes .....	"	1.240	1.988.725
Vins de liqueurs et mistelles .....	"	4.363	4.649.409
Bières en futailles .....	"	10.090	1.131.557
Bières en bouteilles .....	"	321	93.781
Liqueurs .....	"	1.842	2.172.606
Chaux .....	Kgs	221.801	87.616
Ciment à prise lente .....	"	33.126.241	6.079.682
Ciment à prise rapide.....	"	207.034	103.937
Houille crue .....	"	81.798.180	19.335.733
Houille agglomérée .....	"	14.398.032	3.973.167
Pétroles .....	Hl.	94.683	9.148.370
Essences .....	"	982.307	101.513.143
Huile minérale de graissage.....	Kgs.	4.250.711	12.176.855
Graisse minérale de graissage .....	"	280.630	741.214
Fer acier pour construction .....	"	12.660.675	19.229.045
Savons autres que de parfumerie..	"	343.274	968.670
Bougies en paraffine .....	"	132.663	521.146
Tissus de coton écru et blanchi..	"	5.025.881	73.459.428
Tissus de coton teint .....	"	2.565.746	47.037.861
Chaussures .....	"	382.695	14.606.266
Machines et pièces détachées agri- coles .....	"	1.745.113	15.036.854
Voitures carrossées .....	Unité	1.405	26.635.122
Allumettes .....	Gros.	256.379	4.262.173

DESIGNATION DES MARCHANDISES	UNITES	QUANTITES	VALEURS en francs
Chevaux de boucherie .....	Têtes	4.157	3.316.287
Bovidés .....	"	19.060	9.623.105
Ovidés .....	"	180.989	15.983.434
Caprins .....	"	1.006	43.545
Porcins .....	"	11.599	5.287.321
Escargots autres que de mer.....	Kgs.	546.205	495.336
Viandes fraîches .....	"	1.575.907	8.636.649
Peaux brutes de bovidés.....	"	2.613.203	9.235.324
Peaux brutes d'ovidés.....	"	946.816	8.711.133
Peaux brutes de caprins.....	"	1.200.226	11.484.001
Laines en suint .....	"	3.663.107	27.696.828
Laine lavée .....	"	1.724.445	24.567.719
Laine d'effilochage .....	"	1.141.833	7.928.716
Œufs de volailles .....	"	4.107.002	39.243.049
Poissons conservés .....	"	8.822.485	57.930.294
Blé dur .....	"	1.728.115	2.536.739
Blé tendre .....	"	81.290.699	139.662.019
Avoine .....	"	23.343.823	22.902.145
Orge .....	"	19.436.543	18.223.921
Maïs .....	"	9.376	10.712
Farine de blé dur .....	"	"	"
Fèves et féverolles.....	"	9.616.708	12.492.857
Pois pointus .....	"	5.706.004	9.007.265
Pois ronds .....	"	8.866.625	13.188.657
Millet .....	"	1.960.038	2.041.577
Alpiste .....	"	5.904.260	10.760.527
Pommes de terre .....	"	10.055.665	10.215.640
Graines de lin.....	"	4.974.189	10.179.270
Cumin .....	"	155.414	675.020
Coriandre .....	"	1.870.921	3.721.620
Liège mâle .....	"	14.082.510	8.919.571
Liège de reproduction .....	"	3.722.878	5.662.206
Crin végétal .....	"	43.447.372	38.886.641
Légumes frais .....	"	24.552.243	51.562.751
Son .....	"	7.832.131	5.007.685
Vins en futailles .....	Hl.	88.122	9.372.017
Phosphates naturels .....	Kgs.	1.082.084.858	212.392.291
Graphite .....	"	239.354	70.568
Minéral de manganèse.....	"	40.752.899	10.290.287
Minéral de cobalt .....	"	926.584	26.263.197
Minéral de molybdène .....	"	192.996	4.769.717
Superphosphates minéraux .....	"	3.232.700	962.790
Tapis estampillés .....	Unité	7.535	2.990.905
Babouches .....	Kgs	120.728	2.938.823
Maroquinerie .....	"	70.069	3.277.675

## RÉSUMÉ DU MOUVEMENT COMMERCIAL DE LA ZONE FRANÇAISE

pendant les 9 premiers mois de l'année 1938.

(Chiffres provisoires)

COMMERCE SPÉCIAL	IMPORTATIONS (Marchandises mises à la consommation)		EXPORTATIONS (Marchandises d'origine marocaine)	
	Tonnes	Milliers de francs	Tonnes	Milliers de francs
Matières animales .....	6.209	40.982	52.289	266.541
Matières végétales .....	278.556	510.895	354.559	514.175
Matières minérales .....	295.593	242.874	1.312.036	293.156
Fabrications .....	99.570	772.403	7.046	32.205
Totaux .....	679.928	1.567.154	1.725.930	1.106.077

## LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DU MAROC

## Egalité économique ou réciprocité économique

Classement des pays d'après le degré d'équilibre de leurs échanges avec le Maroc en 1937.

PAYS	VALEUR EN MILLIERS DE FRANCS		POURCENTAGE des exportations par rapport aux importations	
	Importations	Exportations		
<b>I. — Exportations supérieures ou égales à 30 % des importations.</b>				
France et Algérie.....	574.472	653.514	111,69 %	
Angleterre .....	50.837	89.650		
Italie .....	47.428	86.046		
Belgique .....	121.009	64.202		
Allemagne .....	47.119	40.919		
Pays-Bas .....	55.926	38.876		
Danemark .....	27.077	23.061		
Afrique occidentale fran- çaise .....	889	22.539		
Union Sud-africaine.....	1.051	17.800		
Espagne et Iles Canaries..	9.055	14.308		
Pologne .....	8.402	11.658		
Portugal .....	16.744	7.159		
Possessions anglaises en Méditerranée .....	20	4.284		
Tunisie .....	10.237	4.206		
Autres pays .....	7.021	11.368		
<b>TOTAUX....</b>	<b>977.287</b>	<b>1.091.590</b>		
	soit 55,35 % des importations totales	soit 95,42 % des exportations totales		
<b>II. — Exportations inférieures à 30 % des importations.</b>				
Etats-Unis .....	120.560	27.852	6,63 %	
Tchécoslovaquie .....	36.499	6.657		
Japon .....	155.804	5.703		
Suède .....	12.216	2.657		
Canada .....	48.183	1.298		
Suisse .....	14.242	1.007		
Autriche .....	8.248	999		
Egypte .....	16.419	980		
Yougoslavie .....	14.123	923		
République Argentine....	7.318	831		
Roumanie .....	55.856	722		
Finlande .....	5.097	292		
Indochine française .....	27.523	267		
Indes hollandaises .....	22.754	134		
Vénézuéla .....	43.748	92		
Chine .....	78.546	47		
Brésil .....	7.594	46		
Cuba .....	35.777	40		
Indes anglaises .....	11.544	25		
Possessions hollandaises en Amérique .....	20.901	19		
Irak .....	12.370	14		
U. R. S. S. ....	6.775	9		
Turquie .....	8.376	2		
Autres pays .....	17.864	1.724		
<b>TOTAUX....</b>	<b>788.337</b>	<b>52.340</b>		
	soit 44,65 % des importations totales	soit 4,58 % des exportations totales		

Outre la France et l'Algérie, le premier groupe comprend la plupart des pays qui entretiennent depuis longtemps des relations d'affaires avec le Maroc. Leurs exportations totales, supérieures de près de 12 % à leurs importations, ont laissé au Protectorat en 1937 un bénéfice de 114.303.000 francs.

Ces pays achètent ensemble à la zone française la quasi-totalité de ce qu'elle exporte (95,42 %) mais ne réussissent à lui vendre qu'un peu plus de la moitié de ce qu'elle importe (55,35 %).

Le deuxième groupe est celui des pays dont les ventes au Maroc n'ont pour contrepartie que des achats presque insignifiants. Leurs exportations totales représentent à peine 7 % de leurs importations, et il en est résulté en 1937 pour le Protectorat un déficit de 735.997.000 francs.

Ces pays, qui fournissent à la zone française près de la moitié de ses importations (44,65 %), n'absorbent en retour qu'une fraction négligeable de ses exportations (4,58 %).

Cette comparaison générale entre les deux groupes fait ressortir avec évidence la raison pour laquelle le Protectorat n'est pas encore parvenu à équilibrer complètement ses échanges extérieurs.

Il est certes compréhensible que les achats de denrées alimentaires exotiques, — telles que le thé et le sucre brut, — ou de certains produits du sous-sol, — tels que le pétrole et ses dérivés, — (marchandises pour lesquelles le choix du fournisseur est limité), ne soient pas toujours compensés par des ventes marocaines. Mais, par contre, il est anormal que des pays lointains, nouveaux venus sur le marché du Protectorat d'où ils ont évincé leurs concurrents, sans faire aucun effort pour s'approvisionner eux-mêmes au Maroc, aient réussi en peu de temps à se créer une sorte de monopole pour la livraison de produits fabriqués tels que les tissus, les automobiles, les chaussures, etc...

Cette situation paradoxale est la conséquence du régime économique qui oblige le Maroc à traiter tous ses fournisseurs sur le même pied, sans qu'il soit assuré d'obtenir d'eux en retour une équitable réciprocité. Si le Maroc, entièrement maître de son tarif douanier, pouvait non seulement modifier le taux des droits, mais encore taxer les marchandises de manière différente suivant leur origine, il en userait certainement pour proportionner les avantages qu'il accorde à ceux dont il bénéficie lui-même.

La répartition des divers pays entre les deux groupes analysés ci-dessus justifierait en équité l'établissement d'un tarif à double colonne, tel que celui que la plupart des puissances ont institué.

Les pays du premier groupe, admis au bénéfice du tarif minimum, seraient encouragés à développer leurs relations commerciales avec le Protectorat.

Les pays du second groupe ne pourraient maintenir leurs positions actuelles que s'ils consentaient à ouvrir leurs frontières plus largement aux importations marocaines.

Faut-il ajouter que, dans cette hypothèse, l'octroi d'une préférence aux marchandises françaises apparaîtrait comme la contre-partie raisonnable des avantages consentis par la métropole à son Protectorat ?

On sait que les réformes de cette nature se heurtent à la règle de l'égalité économique inscrite dans l'Acte d'Algésiras. Mais, il est permis de se demander si les puissances qui sont en droit de se prévaloir de ce traité international ont réellement intérêt à le maintenir en vigueur, et si l'avenir de leur commerce avec le Maroc ne serait pas mieux garanti en fait par des accords de réciprocité.

L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie ayant dû successivement renoncer aux droits qu'elles tenaient de l'Acte d'Algésiras, il ne reste plus aujourd'hui, en dehors de la France, que huit puissances pouvant se prévaloir de ce traité : l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, les Etats-Unis, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède.

Leurs échanges avec la zone française du Maroc en 1937 sont récapitulés dans le tableau ci-après. Un tableau ultérieur est consacré aux relations commerciales du Protectorat avec les autres puissances.

La comparaison de ces deux tableaux permet, semble-t-il, de répondre à la question qui vient d'être posée.

Commerce de la zone française du Maroc en 1937  
avec les puissances (autres que la France) en droit  
de se prévaloir de l'Acte d'Algésiras.

PAYS	VALEUR EN MILLIERS DE FRANCS		POURCENTAGE des exportations par rapport aux importations	
	Importations	Exportations		
Angleterre .....	50.837	89.650	66,07 %	
Dominions et possessions britanniques d'outre- mer .....	62.449	25.805		
Belgique .....	121.009	64.202		
Espagne .....	6.510	13.666		
Possessions espagnoles d'outre-mer (Iles Cana- ries) .....	2.545	642		
Etats-Unis .....	120.560	27.852		
Italie .....	47.428	86.046		
Pays-Bas .....	55.926	38.876		
Possessions hollandaises d'outre-mer .....	43.655	153		
Portugal .....	16.744	7.159		
Suède .....	12.216	2.657		
<b>TOTAUX....</b>	<b>539.879</b>	<b>356.708</b>		
	soit 30,57 % des importations totales au Maroc	soit 31,18 % des exportations totales du Maroc		

Commerce de la zone française du Maroc en 1937  
avec les puissances  
qui ne sont pas en droit de se prévaloir de l'Acte  
d'Algésiras.

PAYS	VALEUR EN MILLIERS DE FRANCS		POURCENTAGE des exportations par rapport aux importations
	Importations	Exportations	
Allemagne .....	47.119	40.919	16,99 %
Autriche .....	8.248	999	
Brésil .....	7.594	46	
Chine .....	78.546	47	
Cuba .....	35.777	40	
Danemark .....	27.077	23.061	
Egypte .....	16.419	980	
Finlande .....	5.097	292	
Irak .....	12.370	14	
Japon .....	155.804	5.703	
Pologne .....	8.402	11.658	
République Argentine....	7.318	831	
Roumanie .....	55.856	722	
Suisse .....	14.242	1.007	
Tchécoslovaquie .....	36.499	6.657	
Turquie .....	8.376	2	
U.R.S.S. ....	6.775	9	
Vénézuéla .....	43.748	92	
Yougoslavie .....	14.123	923	
Autres pays .....	20.139	9.572	
<b>TOTAUX....</b>	<b>609.529</b>	<b>103.574</b>	
	soit 34,52 % des importations totales au Maroc	soit 9,05 % des exportations totales du Maroc	

Pour compléter les indications contenues dans ces deux tableaux, il convient de rappeler que la part de la France et de ses territoires d'outre-mer, dans le commerce extérieur du Maroc est de 34,91 % aux importations et de 59,77 % aux exportations.

Les pays qui peuvent se prévaloir de l'Acte d'Algésiras achètent ensemble à la zone française 31,18 % de ce qu'elle exporte et lui vendent 30,57 % de ce qu'elle importe. Leur part proportionnelle est donc sensiblement la même dans les deux cas.

Les autres pays, tout en fournissant au Protectorat 34,52 % de ses importations, n'absorbent en retour que 9,05 % de ses exportations.

Le déséquilibre est flagrant. Toute réforme qui tendrait à y porter remède ne pourrait qu'améliorer la position des signataires de l'Acte d'Algésiras. Il ne paraît pas douteux que, pour ces pays, un nouveau régime fondé sur la réciprocité offrirait plus de garanties réelles que la règle de l'égalité économique.

### Analyse, pays par pays, des résultats du commerce extérieur en 1938.

#### France et Algérie

La France (y compris l'Algérie) conserve la première place dans le commerce extérieur du Protectorat, tant aux importations qu'aux exportations. Les premières forment 32,41 % du total des entrées (contre 35,34 % en 1936) et les secondes 57,12 % du total des sorties (contre 70,45 % en 1936).

La valeur des importations françaises et algériennes est en augmentation de 167.823.000 francs par rapport à l'année précédente. Celle des exportations marocaines vers la France et l'Algérie s'est également accrue de 102.810.000 francs d'une année à l'autre.

La balance commerciale est moins défavorable à la France et à l'Algérie qu'en 1936. L'excédent des exportations sur les importations est tombé de 144.055.000 francs à 79.041.000 francs. Le pourcentage qui exprime le rapport des exportations aux importations est passé de 135,42 % à 113,75 %.

Ces constatations générales, il convient de retenir :

Que la part de la France et de l'Algérie dans le commerce extérieur du Protectorat tend à se réduire, aussi bien aux exportations qu'aux importations ;

Que, si la balance commerciale s'est améliorée en 1937 au profit de la France et de l'Algérie, cette balance n'en reste pas moins excédentaire par rapport au Maroc et déficitaire par rapport à la métropole.

Ce dernier phénomène est d'origine toute récente. C'est en 1936, pour la première fois que les statistiques douanières chérifiennes ont révélé, dans les relations franco-marocaines, un excédent des exportations sur les importations. Cet excédent est d'ailleurs très modeste, surtout si on le compare aux déficits enregistrés les années précédentes.

(Extrait du rapport sur le mouvement commercial du Maroc français en 1937, publié par le service du commerce du Protectorat).

### DESTINATION DONNÉE aux produits de pêche débarqués dans les ports de la zone française du Maroc pendant le 2<sup>e</sup> trimestre 1938 (quantités en kilos).

a) Consommés à l'état frais dans la zone française :	
Dans les ports .....	1.797.033
Dans les autres centres.....	312.883
b) Expédiés à l'état frais hors de la zone française du Maroc :	
Tanger .....	18.748
Algérie .....	165.936
France .....	72.038
Italie .....	88.884
Portugal .....	154.051
c) Utilisés par les pêcheurs comme appât .....	32.500
d) Livrés à la conserve .....	1.155.364
<b>TOTAL égal aux quantités débarquées.</b>	<b>3.797.437</b>

## MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DANS LES PORTS DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC

2<sup>e</sup> trimestre 1938

Nombre et tonnage des navires ayant opéré dans les ports de la zone française  
(navires entrés et sortis — tonnage de jauge nette par pavillon)

DATES	FRANÇAIS		ANGLAIS		ALLEMANDS		ESPAGNOLS		DIVERS		TOTAUX	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
2 <sup>e</sup> trimestre 1937.....	577	1.348.899	139	413.859	139	262.044	10	6.487	526	666.736	1.391	2.698.025
2 <sup>e</sup> trimestre 1938.....	618	1.294.510	154	398.800	134	250.376	74	6.914	662	766.228	1.642	2.716.828

Tonnage des marchandises

PORTS	2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 1937			2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 1938		
	Importation	Exportation	Totaux	Importation	Exportation	Totaux
Port-Lyautey .....	30.229	15.386	45.615	24.283	29.534	53.817
Rabat-Salé .....	5.261	5.240	10.501	5.150	10.949	16.099
Fedala .....	27.028	5.892	32.920	19.879	9.169	29.048
Casablanca .....	174.321	(1) 458.004	632.325	145.371	(3) 460.355	605.726
Mazagan .....	2.472	2.754	5.226	2.004	876	2.880
Safi .....	7.079	(2) 96.178	103.257	6.845	(4) 80.546	87.391
Mogador .....	3.427	1.875	5.302	2.720	1.814	4.534
Agadir .....	9.816	1.509	11.325	7.521	723	8.244
<b>TOTAUX.....</b>	<b>259.633</b>	<b>586.838</b>	<b>846.471</b>	<b>213.773</b>	<b>593.966</b>	<b>807.739</b>

(1) Dont phosphates : 320.470 tonnes.

(2) Dont phosphates : 91.914 tonnes.

(3) Dont phosphates : 282.325 tonnes.

(4) Dont phosphates : 75.709 tonnes.

## OFFICE CHÉRIFIEN DE CONTRÔLE ET D'EXPORTATION

## COUP D'ŒIL SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS DES TOMATES DU MAROC

La culture des tomates a pris au Maroc, depuis quelques années, une importance croissante. Il suffit de se rapporter au tableau ci-dessous, reproduisant en milliers de colis les quantités de colis exportés de 1932 à 1937, pour en avoir la preuve :

ANNÉES	EXPORTATION sur la France		SUR LES COLONIES françaises et l'étranger		GLOBALES
1931.....	»	»	»	»	566.800
1932.....	»	»	»	»	601.400
1933.....	»	»	»	»	817.981
1934.....	»	»	»	»	1.258.428
1935.....	1.329.809	96,4 %	47.807	3,6 %	1.377.616
1936.....	1.279.920	96,3 %	49.696	3,7 %	1.329.616
1937.....	1.805.773	95,3 %	91.373	4,7 %	1.897.146

Pendant de nombreuses années le contingent annuel accordé par la France étant presque suffisant pour absorber les quantités produites, les exportateurs ne s'intéressaient qu'à ce seul débouché. En 1935, par exemple, on peut constater que sur une exportation globale de 1.378.000 colis en chiffres ronds, 48.000 colis (soit 3,6 %), étaient envoyés hors France, dont 3,1 % sur le marché frontalier Tanger-zone espagnole du Maroc-Gibraltar.

En 1936, les chiffres sont sensiblement les mêmes.

En 1937, le pourcentage d'exportation sur l'étranger passe à 4,7 % dont toujours 3,1 % environ sur Tanger-Gibraltar.

En 1938, des efforts sérieux ont été faits pour tenter d'assurer hors France aux producteurs marocains des débouchés qui leur permettent d'écouler la totalité de leur production, alors qu'il semble très difficile que s'augmentent désormais les possibilités d'absorption de la France.

Les résultats de ces efforts sont déjà nettement visibles si l'on compare les chiffres d'exportation hors France et Algérie des quatre premiers mois de 1938, avec ceux des quatre premiers mois de 1937 :

Janvier à fin mai 1937 : 32.800 colis environ ;

Janvier à fin mai 1938 : 72.700 colis environ, soit un peu plus du double.

Ce progrès se confirme en juin. On peut estimer que les envois sur les colonies françaises et l'étranger au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1938 atteindront au moins 100.000 colis. Au cours du 2<sup>e</sup> semestre (campagne d'automne et d'hiver), le même chiffre pourra certainement être atteint si les producteurs du Maroc continuent leurs efforts.

Les différents pays auxquels des tomates du Maroc ont été vendues de façon suivie sont les suivants :

A.O.F., zone de Tanger et Gibraltar Angleterre, Suisse. D'autre part, des envois d'essais ont été faits sur l'Allemagne, l'Autriche, la Suède, la Norvège, l'Amérique du Nord et le Portugal. Enfin, des pourparlers sont en cours et sont prêts d'aboutir pour l'Union belgo-luxembourgeoise.

1<sup>o</sup> L'A.O. F. — D'après les statistiques mensuelles de 1936, 1937 et 1938, on constate que les expéditions se font sur cette destination chaque année de mai à fin janvier, la période la plus active étant celle des mois de septembre, octobre, novembre et décembre.

Les emballages, les variétés et les méthodes de présentation utilisées sur la France conviennent parfaitement à la clientèle.

Par conséquent les tomates lisses et demi-côtelées telles qu'elles sont standardisées par l'arrêté du D.A.E., en date du 22 juin 1934, l'emballage en billots ovales nos 14 et 15 peut être utilisé sans restriction.

## Taxes à l'importation :

Les légumes frais sont frappés des taxes et droits suivants :

Surtaxe à l'importation : 7 % de la facture majorée de 25 %.

Taxe de statistique : 1 franc par colis.

## Statistiques d'exportation :

Exportations effectuées de mai 1936 à fin janvier 1937 : 2.552 colis ;

Exportations effectuées de mai 1937 à fin janvier 1938 : 6.207 colis.

L'O.C.E. en étroite liaison avec le Gouvernement général de ce groupe de colonies, cherche à développer le plus possible les exportations du Maroc, non seulement pour assurer le ravitaillement de Dakar et de son arrière pays, mais également celui des principaux centres des colonies voisines.

2<sup>o</sup> Tanger-Gibraltar. — Les statistiques mensuelles permettent de déterminer que le Maroc expédie des tomates sur cette destination par voie de mer ou par chemin de fer, toute l'année sauf en août et septembre. Les périodes d'expéditions actives sont la première de mars à juillet, et la seconde de novembre à fin janvier.

## Volume des exportations :

De Mars à juillet 1936 : 41.300 colis environ ;

De mars à juillet 1937 : 51.100 colis environ ;

De novembre 1936 à janvier 1937 : 3.800 colis ;

De novembre 1937 à janvier 1938 : 8.900 colis.

3<sup>o</sup> Angleterre. — Possibilités du marché. — Les statistiques d'importation de tomates données dans le tableau ci-dessous en Angleterre indiquent qu'elles ont lieu entre le mois d'octobre et la fin du mois de mai, la période la plus active allant de la deuxième quinzaine de mars à la fin de la première quinzaine de mai.

	PAR LONDRES Colis	PAR LIVERPOOL Colis	TOTAL Colis
15/30 octobre 1936.	53.800	48.500	102.300
Novembre 1936.....	387.200	284.800	672.000
Décembre .....	282.400	218.000	500.400
Janvier .....	240.000	169.000	409.000
Février .....	240.400	171.500	411.900
Mars .....	461.000	306.500	767.500
Avril .....	698.400	450.400	1.148.800
Mai .....	540.400	315.000	855.400

4.867.300

Grâce à ce tableau on peut également déterminer qu'il existe deux périodes principales d'importation : l'une en novembre-décembre et la seconde en mars-avril-mai.

A partir de cette date, les Iles britanniques et la Hollande entrent en production et sont protégées

par un relèvement des taxes douanières appliquées aux importations des tomates des autres pays.

*Contribution du Maroc.* — Sur les 4.867.300 colis indiqués dans le tableau précédent, le Maroc avait fourni, pour la première fois, un contingent extrêmement faible d'ailleurs de 2.905 colis.

En 1937-38, la contribution du Protectorat, encore excessivement faible, a toutefois déjà nettement augmenté puisqu'elle a atteint, au 31 mai, le chiffre de 25.000 colis, en chiffres ronds (même pas 1 %).

*Droits de douane à l'importation en Grande-Bretagne :*

2 pence par livre anglaise (0 kg. 453) du 15 mai au 31 août ;

1 penny par livre anglaise (0 kg. 453) du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre ;

10 % *ad valorem* durant le reste de l'année.

*Conditions d'admission en Angleterre.* — Entre le 8 avril et le 14 octobre, les envois doivent être accompagnés d'un certificat d'origine délivré par les autorités compétentes dans le pays d'origine. L'importation n'est soumise à aucun contingentement ou régime de licence.

*Exigences de la clientèle anglaise.* — La clientèle du Royaume-Uni est habituée depuis de nombreuses années à recevoir des tomates des Canaries présentées d'une façon spéciale, en cageots de forme tronç pyramidale, marqués suivant un code particulier. Il a donc été nécessaire, pour permettre à la production marocaine de se faire apprécier sur le marché anglais, d'utiliser des méthodes d'emballage et de présentation et des cageots similaires. Un arrêté spécial, du directeur des affaires économiques, en date du 18 mars 1938, fixant les conditions particulières auxquelles doivent répondre les envois de tomates destinés à l'Angleterre, a été mis au point par l'O.C.E., après une enquête approfondie et de nombreuses expéditions d'essai. Les résultats obtenus ont été excellents, lorsque ces règles ayant été appliquées, la variété des fruits ainsi envoyés correspondait exactement aux goûts de la clientèle anglaise qui n'accepte que des tomates rondes, lisses.

Les rapports parvenus de Londres à l'O.C.E. concordent pour estimer que le Maroc peut se créer en Grande-Bretagne un débouché intéressant grâce aux standards élevés de qualité et de présentation qui sont imposés désormais.

L'on ne peut mieux faire que de citer les termes de l'un de ces rapports daté du 26 mai.

« Nous vous informons que nous avons reçu un certain nombre de consignations de tomates marocaines. Elles sont arrivées particulièrement en bon état et cet arrivage a provoqué à Londres une véritable stupéfaction. Nous sommes réellement très heureux d'avoir eu l'honneur de présenter une semblable marchandise. C'est un travail agréable que d'offrir une aussi belle qualité de tomates, installée avec soin dans un emballage parfaitement régulier et plaisant, portant l'étiquette O.C.E. montrant que ce produit a été inspecté et reconnu conforme à un standard d'un niveau très élevé, qui nous l'espérons sera maintenu.

« Nous estimons que cet emballage est un grand progrès. Son succès peut être facilement démontré par le fait qu'il a été possible d'atteindre des prix plus élevés pour les envois marocains que pour ceux de Ténériffe ou de Las-Palmas. Ces deux îles expédient pourtant à Londres depuis de nombreuses années. Mais nous nous plaisons à constater que le Maroc, grâce à sa persévérance, les a largement dépassées.

« Dès maintenant on nous questionne pour savoir s'il sera possible de recevoir durant la prochaine campagne des quantités importantes et régulières de tomates ainsi conditionnées.

« Ces éloges doivent inciter les producteurs à persévérer dans leurs efforts, en suivant soigneusement les indications que leur fournit l'O.C.E. et en faisant choix des variétés les mieux adaptées aux exigences de ce marché. »

*Cours obtenus.* — 4 à 6 par billet au début de la campagne lorsque les envois étaient faits avec des tomates présentées de la même façon que pour l'expédition en France. Au contraire, dès que les expéditions ont été faites suivant les règles fixées par l'O.C.E., avec des variétés et des emballages conformes au goût anglais, les cours obtenus sont passés de 10 à 12 par cageot de 11 kilos nets. Aux mêmes époques les tomates provenant des Canaries se vendaient respectivement à 6, à 8, à 10. Cours actuels de la livre sterling 179, ce qui donne 8,90 par shilling.

*4° La Suisse.* — *Possibilités d'absorption de ce pays.* — Les importations de tomates en Suisse se font principalement entre le mois d'octobre et la fin de décembre, d'une part, le début de mars et la fin de juin, d'autre part.

Les principaux fournisseurs de la Suisse sont la France, l'Italie, l'Espagne, l'Algérie et le Maroc.

Durant la campagne d'automne, les possibilités d'absorption mensuelles sont de l'ordre de 3 à 4.000 quintaux qui sont fournis principalement en octobre et en novembre par la Hollande et la France, et en décembre par les îles Canaries.

*Contribution du Maroc.* — Le Maroc s'est vu accorder par la France, depuis 1937, une part du contingent annuellement accordé par la Suisse à la métropole. Cette part est de 5.000 quintaux.

En 1937, le Maroc a expédié sous connaissance direct 5.900 colis environ et en 1938 (jusqu'en fin mai) près de 20.000 colis (soit 1/3 de son contingent environ)

*Conditions d'admission.* — Les expéditions doivent être accompagnées d'un certificat d'origine.

Les importations sont soumises à un régime de licences délivrées par le Gouvernement fédéral aux importateurs suisses. Les exportateurs du Maroc devront s'assurer avant toute expédition, près de leur acheteur, que celui-ci a bien à ce point de vue la possibilité d'importer des tomates du Maroc.

*Droits de douane :*

5 francs suisses par quintal brut pour les quantités expédiées au bénéfice du contingent ;

20 francs suisses par quintal brut hors contingent.

*Exigences de la clientèle suisse.* — Il est à recommander de n'expédier que des tomates de variétés rondes, lisses, et seulement dans les calibres 2 et 3 du standard fixé pour la France. L'emballage et la présentation utilisés pour la métropole peuvent être employés sur la Suisse, la clientèle de ce pays y étant habituée.

*5° La Belgique.* — *Possibilités de ce marché :* Assez grandes et alimentées normalement par l'Angleterre (réexportation des Canaries), la Hollande et la France.

Les importations durent de novembre à mai, la période la plus favorable étant de décembre à mars.

Depuis plusieurs années, l'O.C.E. cherche à obtenir que les tomates du Maroc puissent être envoyées en Belgique. Mais la méthode de répartition des licences d'importation distribuées par leur Gouvernement aux négociants belges empêchait les négociateurs d'aboutir.

En effet, les licences étaient accordées :

1° Aux seuls commerçants ayant importé des tomates avant une date déterminée ;

2° Pour les tomates provenant de pays en ayant déjà importé antérieurement à cette même date.

Le Maroc n'ayant jamais fait d'envois antérieurement à cette date était donc automatiquement écarté.

Cette année cependant le Gouvernement belge a accepté de distribuer durant les mois de janvier, février et mars, mensuellement 120 tonnes de licences sans spécifications d'origine.

D'autre part, des négociations sont actuellement en cours afin d'obtenir un contingent spécial annuel pour le Maroc.

Parallèlement à ces négociations officielles, tout un travail a été fait pour que les négociants belges intéressés puissent venir s'approvisionner au très important marché à quai qui a été créé à Dunkerque, à l'instigation de l'O.C.E. Les lots achetés par eux seraient acheminés ensuite par voie de terre sur les différents centres de consommation belges. Les difficultés d'ordre douanier et phytosanitaire sont dès maintenant aplanies pour les pommes de terre du Maroc. Une entente entre les services des douanes françaises et marocaines a été mise au point afin que les lots ainsi réexpédiés après débarquement sur le territoire français ne viennent pas grever le contingent accordé par la France au Maroc. Cette organisation d'ensemble permettra sans aucun doute d'aboutir à un résultat au cours de la prochaine campagne et d'obtenir les mêmes avantages pour les tomates et autres primeurs du Protectorat.

*Droits de douane.* — 92 francs belges, aux 100 kilos nets, entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 juillet, soit environ 110 fr. 40 au cours de 120 francs français pour 100 francs belges.

Durant le reste de l'année aucun droit de douane n'est perçu sur les tomates.

*Conditions d'admission.* — Certificat d'origine, certificat phytosanitaire. L'importation est soumise à un régime de licences réparties entre les négociants belges.

Lorsque les exportateurs du Maroc pourront faire des envois de tomates dans l'Union belgo-luxembourgeoise, ils devront donc, avant toute expédition, s'assurer que leur acheteur possède les licences nécessaires.

*Exigences de la clientèle.* — Tomates de variétés rondes lisses. Emballage à utiliser, soit l'emballage standard pour la France, soit celui qui a été récemment défini pour l'Angleterre. La clientèle belge connaît et apprécie les deux méthodes.

6° *L'Allemagne.* — Le débouché que pourrait offrir ce pays présenterait un gros intérêt pour le Maroc, lorsque la question de la méthode de paiement sera réglée. Le problème consiste pour l'importateur allemand à obtenir l'autorisation d'exporter les devises correspondantes à ses achats. D'autre part, des liaisons rapides ferroviaires des ports de débarquement français aux marchés de consommation devront être établies.

7° *Suède-Norvège.* — Débouchés à étudier dans l'avenir.

L'établissement de transports ferroviaires rapides devra être étudié pour permettre à la production marocaine d'atteindre ces marchés. Ces liaisons et les tarifs spéciaux de bout en bout correspondants font actuellement l'objet d'une étude très sérieuse de la part de la commission spéciale « Transports de l'O.C.E. », en liaison étroite avec la Société nationale des chemins de fer français.

8° *Amérique.* — Un débouché certain pourrait exister pour les tomates marocaines dans ce pays.

Les essais d'exportation de tomates tentés de Casablanca sur New-York ont montré que, sauf dans la période chaude d'été, la conservation des tomates pendant la traversée, avec les moyens actuels de transport, notamment par l'American Export-Line et la Compagnie Fabre, se fait de façon satisfaisante.

Les tomates du Maroc ne doivent pas être exportées avant le 10 octobre et les derniers envois ne pas arriver après le 15 décembre.

Les raisons de cette courte exportation sont les suivantes : jusqu'aux premiers jours d'octobre, ce sont les États entourant celui de New-York qui alimentent le marché et ceci à des cours très bas, de 80 cents à 1 dollar 10 la caisse standard de 30 livres américaines net, soit 13 kg. 607 gr., la livre américaine étant de 453 gr. 5924. Cours du dollar : 34,00 — 1 cent = 0,34.

Dès les premiers jours d'octobre arrivent les tomates de Cuba, de Porto-Rico et du Mexique, mais en quantité insuffisante pour le gros marché qu'est New-York. Les prix montent immédiatement et, dès le 10 octobre, les tomates sont comme moyenne aux environs de 3 dollars la caisse.

Les renseignements sur les cours 1937 indiquent une élévation par rapport à 1936. Le prix de 4 dollars la caisse a été atteint en novembre dernier.

Le poids de la caisse de tomates est de 33 livres américaines, soit 14 kg. 968.

À partir de 3 dollars la caisse, l'exportation de tomates vers New-York est rémunératrice et ce qu'il y a de très intéressant, c'est que le tonnage qui pourra être envoyé correspond à une très grosse production.

La question transports plus rapides et plus fréquents doit se régler par l'Export Lines et la Compagnie Fabre en obtenant de leurs directions des conditions meilleures au fur et à mesure que le fret augmentera, ainsi que l'augmentation du nombre de bateaux par mois pour permettre une cueillette régulière, ce qui devra donner toute satisfaction aux producteurs.

Il est indispensable de fournir une variété de tomates se rapprochant de celles de Californie, de Floride, de Cuba, de Porto-Rico, du Mexique et des États environnant New-York ; trois ou quatre variétés qui sont très près les unes des autres sont fournies par ces différentes régions productrices.

Il faut une tomate lisse, ronde, généralement grosse, très en chair, donc peu aqueuse, se coupant au couteau absolument comme « un bifteck », suivant l'expression même américaine.

Les tomates des Canaries, qui se rapprochaient comme forme, n'ont pas donné satisfaction à l'Amérique, car dans l'ensemble elles étaient trop petites.

Les premiers envois pourront se faire en quatre gros-seurs, mais en augmentant la proportion des grosses qui sont toujours vendues plus cher que les moyennes. Le marché a cependant besoin d'être fourni en plusieurs grosseurs.

Il est nécessaire de suivre très exactement les indications suivantes pour ne pas avoir de difficultés douanières. Se servant de la caisse standard apportée comme modèle, il faut que chaque tomate soit emballée dans une pochette en papier (des modèles sont à la disposition des exportateurs).

Tous les papiers, ainsi que la caisse standard, doivent porter le nom du pays d'origine.

Les exportateurs qui voudraient s'intéresser à ce marché pourront demander à l'O.C.E. tous les renseignements pour réaliser exactement leurs envois suivant les exigences des services de surveillance américains.



Cette étude sur les futurs clients du Maroc permet de dégager quelques idées maîtresses.

1° Le Protectorat peut, dès maintenant, élargir amplement sa clientèle de consommateurs de tomates dans le monde ;

2° Pour obtenir ce résultat, la politique de qualité, à laquelle est soumise sa production au moment de l'exportation, constitue un facteur de succès indéniable qui a fait ses preuves ;

3° En outre, il paraît en effet absolument nécessaire que les producteurs du Maroc améliorent leurs méthodes de production, et utilisent des moyens rationnels pour assurer l'approvisionnement continu des marchés convoités.

En quelques années les maraîchers avaient mis leurs cultures parfaitement au point en vue d'atteindre les centres de consommation de la métropole. Il leur faut maintenant faire un effort supplémentaire dans le choix des sols et des variétés aussi bien que dans l'équilibre des fumures appliquées et dans le rythme des irrigations.

En effet, si les délais de transports normaux que subissent leurs envois pour atteindre la clientèle fran-

çaise, même la plus éloignée, ne dépassent guère huit jours, lorsqu'il s'agit d'exporter en Angleterre, ce délai s'élève facilement à douze jours et sera dépassé pour les colis destinés à un pays scandinave ou à l'Amérique.

Ces différentes conditions étant réunies, il paraît encore indispensable de prévoir une organisation à forme coopérative, syndicale ou commerciale qui procédera à la répartition judicieuse des expéditions destinées à chacun de ces marchés lointains, de façon à obtenir un approvisionnement régulier et continu, à l'aide de lots suffisamment importants et homogènes, pour intéresser le grand commerce local.

**Relevé des principaux produits contrôlés par l'O.C.E. à l'exportation pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 1938, et quantités totales contrôlées depuis le 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1938.**

PRODUITS CONTRÔLÉS à l'exportation	UNITÉS	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	QUANTITÉS totales contrôlées pendant le 3 <sup>e</sup> trimestre 1938	QUANTITÉS totales contrôlées pendant les 3 premiers trimestres 1938
Blé tendre .....	Quintaux	6.733,20	239.747,31	166.291,26	412.771,77	865.739,84
Blé dur .....	»	495 »	19.047,74	»	19.542,74	19.544,74
Mais .....	»	»	71 »	»	71 »	93,90
Orge .....	»	56.663,01	66.528,64	43.242,74	135.434,39	166.984,69
Millet .....	»	1.590,60	5.665,70	4.210,32	11.466,62	18.912,61
Avoine .....	»	19.434,64	35.160,38	51.634,78	103.259,80	214.154,56
Alpiste .....	»	7.489,12	9.695,70	7.886,17	25.071,99	59.464,70
Haricots secs .....	»	»	182,27	54,97	237,24	419,62
Fèves .....	»	17.089,74	11.276,44	10.064,81	38.430,99	82.175,46
Pois chiches .....	»	3.680,03	4.485,79	2.943,11	11.108,93	53.956,62
— ronds de casserie ...	»	10.016,09	2.886,76	2.853,45	15.756,30	35.545,57
— ronds de semence ..	»	3.772,26	13.959,56	12.722,23	30.454,05	43.700,17
— cassés .....	»	1.792,76	»	3.077,41	4.870,11	6.758,79
Cumin .....	»	65,36	63,56	46,64	178,56	1.956,40
Coriandre .....	»	3.410,56	2.636,67	2.395,55	8.442,78	17.439,33
Fenugrec .....	»	1.354,10	3.748,42	706,44	5.808,96	10.718,83
Lentilles .....	»	1.687,31	3.326,04	3.155,63	8.168,98	13.169,11
Graines de lin .....	»	7.529,60	15.279,72	5.682,39	28.491,71	49.309,60
— diverses .....	»	418,19	1.542,50	412,75	2.403,44	6.201,24
Sorgho .....	»	»	5 »	8,40	13,40	198,50
Caroubes secs .....	»	2.173,74	749,25	10.755,48	13.678,47	21.346,72
Graines de caroubes .....	»	83,79	»	»	83,79	1.014,79
Légumes secs et nioras .....	»	»	»	10.654,88	10.654,88	12.569,54
OEufs .....	Gd. caiss.	4.140	4.622	5.699	14.461	42.517
— .....	Pt. caiss.	4.346	4.904	6.529	15.779	28.955
— cassés et cong. ....	Quintaux	1.776,88	141,78	»	1.918,66	4.999,01
Primeurs .....	Colis	42.041	9.200	10.466	61.707	2.854.579
Agrumes .....	»	47	150	210	407	174.089
Fruits frais et secs .....	»	21.477	39.107	17.309	77.893	104.650
Amandes décortiquées ...	»	572	4.401	5.509	10.482	12.952
Poissons frais .....	Quintaux	4.432,41	2.533,55	958,35	7.924,31	18.611,31
Conserves de légumes .....	»	4.898,61	2.278,59	1.038,55	8.245,75	19.908,25
— de fruits .....	»	4.761,85	3.172,03	2.720,54	10.654,42	22.920,62
— de sardines .....	»	11.083,22	6.794,40	11.158,11	29.035,73	82.458,58
— de thon .....	»	65,72	1.022,67	777,38	1.865,77	3.847,85
Sardines salées et pressées.	»	215,77	476,20	856,76	1.548,73	6.405,77
Produits de pêche divers..	»	717,01	124,18	69,83	911,02	2.112,38
Crin végétal .....	»	41.475,13	61.275,96	36.149,90	138.900,99	433.350,96
Vin .....	Hectolitres	11.901,77	8.934,36	10.059,54	30.895,67	92.904,89
Huile d'olive .....	Quintaux	3.969,35	3.041,21	1.725,33	8.735,89	86.884,03
Sucre .....	»	14.462,31	12.309,91	18.095,05	44.867,27	96.965,52

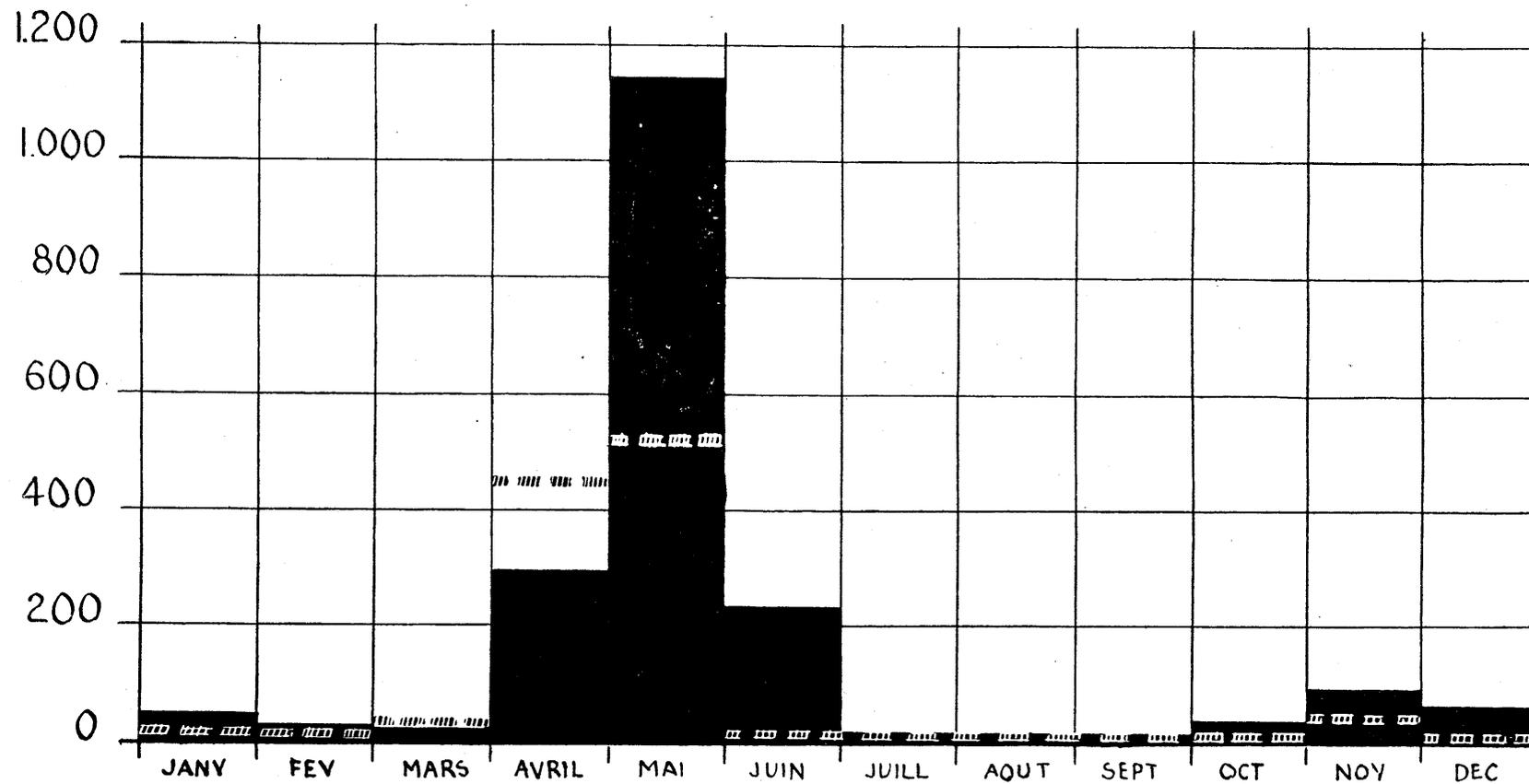
(Renseignements fournis par l'Office chérifien de contrôle et d'exportation).

ALLURE DES EXPORTATIONS DE

**TOMATES**

graphique O.C.E

MILLIERS DE COLIS DE 10 KGS



 ANNÉE 1937


 ANNÉE 1936